



LA FSU TERRITORIALE 13

    **SECTION METROPOLE**

18—20 avenue Robert Schuman - 13002 Marseille

06 42 72 98 85 fsu.territoriale@ampmetropole.fr

F3SCT du 17 mars 2025

Déclaration générale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, cher-e-s collègues,

Force est de constater que les gouvernements se suivent et se ressemblent : fin de la GIPA, effectivité de la mesure concernant la baisse de 10% de la rémunération des fonctionnaires et des contractuels lorsqu'ils sont en maladie malgré l'opposition des syndicats et des employeurs territoriaux dont le 1^{er} d'entre-eux Philippe Laurent président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ou Murielle Fabre, secrétaire générale de l'Association des maires de France.

Se posent aussi plusieurs questions à savoir :

- Si la diminution du traitement s'applique ou non aux congés de maladie ordinaires ayant débuté avant le 1er mars 2025 et renouvelés après cette date,
- L'équité de traitement avec le privé où la différence peut être compensée par les employeurs,
- Jusqu'où peut aller la libre administration des collectivités territoriales pour les employeurs conscients des difficultés que cela pourrait engendrer et désireux de combler la perte de revenus induite pour les agents,
- La prise en compte dans le cadre des contrats de prévoyance et de la PSC.

Localement, comment compte se positionner notre métropole sur la prise en charge de ces sujets ?

A propos du « conclave » concernant la réforme des retraites proposé par le gouvernement, FO a claqué la porte, la FSU est exclue du périmètre, la CGT a porté un chèque factice de 6 milliards. La feuille de route de Bayrou annoncée, sans tabou, au début de la mise en œuvre de ces négociations se retrouve de plus en plus contraignante d'autant plus qu'il ne semble pas exister, pour le moment, de discussions transversales regroupant public, privé, indépendants, agriculteurs et un éventuel retour de la capitalisation comme proposé au départ...

Négociations à plusieurs étages d'ailleurs, car le Premier ministre a confirmé dans son courrier que les "questions spécifiques aux régimes de retraite des agents publics seront traitées en dehors de cette conférence, dans un format autre" conformément, assure-t-il, au "souhait unanime" des partenaires sociaux. Sans plus de précision pour l'heure sur ledit format.

Pour faire court, il s'agit, une nouvelle fois, d'une véritable usine à gaz qui ne semble pas se diriger vers un accord.

Avec le contexte géopolitique actuel, cela fait beaucoup pour peu de visibilité et lisibilité.

Localement, la semaine précédent le 8 mars, journée internationale des droits de femmes, a été riche en conférences, tables rondes, ateliers proposés par la Métropole sur l'égalité femmes-hommes dont nous saluons la qualité des interventions et des intervenants. Cependant, nous devons avoir, en tâche de fond, que l'égalité femmes – hommes, c'est toute l'année.

C'est pour cela que la FSU, de son côté, avait déjà émis des pistes de réflexion pratico pratiques, dès l'année dernière dont nous rappelons ici les thématiques :

- Le taux de remplacement des congés maternité,
- L'allongement du congé paternité,
- Le congé menstruel,
- La mise en place de distributeurs de protections menstruelles éco-responsables,
- La flexibilité et le congé proche aidant,
- L'engagement sur la non programmation de réunions après 17h
- Et enfin la semaine de 4 jours.

A ce jour, aucune réponse ne nous a été apportée.

Autre sujet, des analyses d'air sont en train d'être effectuées sur certains établissements aquatiques : mardi 10/03 par exemple, une analyse a été effectuée sur la piscine de Venelles pendant une durée de 3h à un moment où il n'y avait pas de public voir même pendant un temps où aucun personnel n'était présent dans l'établissement. Or, la chloramine, pour rappel, est produite par la réaction du chlore lorsqu'il agit comme désinfectant sur les matières organiques apportées par les baigneurs (sueur, crème, salive, urine...).

Se pose, de facto, la question de la validité des résultats qui nous seront présentés...

Serait-il possible dans le cadre de la F3SCT d'être associés à ces calendriers de contrôles en amont quel que soit le lieu concerné ?

Pour finir, une note concernant les modalités d'exercice du télétravail datée du 19 février 2025 a été diffusée aux agents apportant un certain nombre de précisions concernant le cadre dérogatoire de la partie santé. En amont de cette note, nous aurions apprécié de pouvoir en discuter avec l'administration tout comme la modification du temps des 2 badgeages pendant la pause méridienne prise unilatéralement en son temps.

La FSU souhaite rappeler que certaines situations ne peuvent pas se permettre d'attendre le délai d'un rdv du médecin de prévention qui peut être long et qu'il paraît difficile pour un encadrant de se prononcer sur ce qui relève du secret médical. Nous devons avoir des garanties là-dessus.

De même, rajouter à chaque fois la préconisation du médecin de prévention pour chaque demande au-delà des 2 premiers jours de télétravail pérenne nous paraît chronophage et rébarbatif d'autant plus que cette information est connue et partagée à toutes celles et ceux sensés en avoir connaissance.

Enfin, la FSU alerte aussi sur le fait que la revoyure des modalités d'organisation de la formule de temps de travail par rapport au télétravail santé devra se faire en concertation avec l'agent et non de manière unilatérale sous le couvert de la seule nécessité de service nous renvoyant ainsi au dossier 3 de cette instance.

Petit ajout de dernière minute : au garage de la Cabucelle, il y a un problème de portail nécessitant d'être réparé depuis plusieurs mois et qui pourrait provoquer des situations accidentogènes.

Nous interviendrons, par la suite, sur les différents dossiers présentés lors de cette instance.

Merci de votre attention.